

Question n° 851—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Cormorant Local Fur Council au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant du Cormorant Local Fur Council en mai 1973, époque à laquelle il recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. Leslie J. Turner, président.

2. a) Pendant la durée du contrat, 13 membres du Cormorant Local Fur Council ont pu s'adonner au piégeage et en conséquence augmenter leurs revenus. b) A la date d'expiration du contrat, soit le 31 mars 1976, tous ces membres étaient encore enregistrés comme trappeurs.

Question n° 852—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant du Grand Rapids Service Station au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la Grand Rapids Service Station en août 1974, époque à laquelle cette entreprise recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. Oscar Olson, propriétaire.

2. a) De la date de mise en exploitation commerciale jusqu'au 5 décembre 1977, l'entreprise employait 18 personnes. b) La période de contrôle à laquelle est assujettie cette compagnie conformément à la lettre d'offre n'est pas encore terminée. Voir paragraphe 2.a).

Question n° 853—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Molson Lake Lodge au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Les principaux représentants de la Molson Lake Lodge en mai 1973, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, étaient M. Joseph J. et M. Edward A. Paupanekis, copropriétaires.

2. a) A partir de la date d'entrée en exploitation commerciale jusqu'à la fin de la période de contrôle de trois ans imposée en vertu du programme spécial ARDA, soit en décembre 1976, cette entreprise employait annuellement six personnes. b) Comme la période de contrôle à laquelle était assujetti l'octroi de la subvention est maintenant terminée et que le dernier paiement a été fait, on ne tient plus compte de ce genre d'information.

*Questions au Feuilleton***Question n° 854—M. Epp:**

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Brochet Fishermen's Co-operative au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la Brochet Co-op Ltd. en mai 1973, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était le Rév. Père A. Darveau, secrétaire.

2. a) Pendant la durée du contrat, 25 membres de la Brochet Co-op Ltd. ont pu s'adonner à la pêche commerciale et en conséquence augmenter leurs revenus. b) A la date d'expiration du contrat, soit le 31 mars 1974, tous ces membres étaient encore enregistrés comme pêcheurs commerciaux.

Question n° 855—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la St. Ambrose Fishermen's Association au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la St. Ambrose Fishermen's Association en décembre 1972, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. S. Lavallée, président.

2. a) Pendant la durée du contrat, 17 membres de la St. Ambrose Fishermen's Association ont pu s'adonner à la pêche commerciale et en conséquence augmenter leurs revenus. b) A la date d'expiration du contrat, soit le 31 mars 1974, tous ces membres étaient encore enregistrés comme pêcheurs commerciaux.

Question n° 856—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Oak Point Fishermen's and Trappers' Association au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la Oak Point Fishermen's and Trappers' Association en décembre 1972, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. Lloyd Clegg, président.

2. a) Pendant la durée du contrat, 23 membres de la Oak Point Fishermen's and Trappers' Association ont pu s'adonner à la pêche commerciale et au piégeage et en conséquence augmenter leurs revenus. b) A la date d'expiration du contrat, soit le 31 mars 1974, tous ces membres étaient encore enregistrés comme pêcheurs commerciaux et trappeurs.